



M Kirsch

Financial Services
Services financiers

640 Lakeshore Drive
Bureau 100
Dorval, Québec
H9S 2B6

Tél: 514-636-5351
Fax: 514-636-8268
E-mail: caip@mkirsch.ca
www.mkirsch.ca

Résumé de la prestations d'assurance en vigueur le 1^{er} juillet 2017

Assurance Au Canada Accident / Surmenage Sportif

Tableau des prestations accidentelles – Au Canada

Maximum payable	Bronze	Argent	Or	500 plus
Capital assuré	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Prestation d'invalidité permanente totale	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Indemnité de réadaptation professionnelle (à la suite d'une perte payable sous la clause Prestation en cas de perte accidentelle)	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Psychothérapie (à la suite d'une perte payable sous la clause Prestation en cas de perte accidentelle)	5 000\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$
Remboursement des frais médicaux par Suite d'un accident	25 000\$	35 000\$	55 000\$	15 000\$
Soins paramédicaux	500\$	750\$	1 000\$	250\$
Équipement médical	1 000\$	2 000\$	3 000\$	500\$
Équipement de longue durée	5 000\$	7 500\$	10 000\$	2 500\$
Physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie	500\$	1 000\$	1 500\$	250\$
Soins dentaires par suite d'un accident	1 500\$	3 000\$	5 000\$	1 000\$
Indemnité en cas de fracture	2 000\$	2 500\$	3 000\$	1 000\$
Recours à un taxi en cas d'urgence	100\$	100\$	100\$	100\$
Frais de cours individuels	3 000\$	3 000\$	3 000\$	3 000\$
Remboursement des lunettes ou des verres de contact	200\$	200\$	200\$	200\$
Frais de prothèses dentaires ou de ponts	500\$	500\$	750\$	250\$
Déplacement pour consultation d'un spécialiste	250\$	250\$	250\$	250\$
Convalescence dans un hôtel	100\$	100\$	100\$	100\$
Aménagement de la résidence et/ou d'un véhicule	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Déplacement pour raisons familiales et logement	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Évacuation et Rapatriement Sanitaire	2 500\$	5 000\$	7 500\$	1 500\$
Transport après décès	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Radiographies et examens de laboratoire	500\$	700\$	1 000\$	250\$
Identification de la dépouille	15 000\$	15 000\$	15 000\$	15 000\$
Port de la ceinture de sécurité	1 500\$	1 500\$	1 500\$	1 500\$
Frais funéraires	7 000\$	7 000\$	10 000\$	7 000\$

Tableau des prestations pour le surmenage sportif

Orthèses	150\$	300\$	500\$	100\$
Chiropraticien	500\$	750\$	1 000\$	250\$
Physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie	500\$	1 000\$	1 500\$	250\$

Soins paramédicaux, chiropraticien, physiothérapie, thérapie en sport agréée, massothérapie le remboursement est limité à 50\$ par traitement.

Primes

Bronze :	235\$ par personne par 12 mois
Argent :	465\$ par personne par 12 mois
Or :	795\$ par personne par 12 mois
500 Plus :	35\$ par personne par 12 mois.

Assurance médicale de voyage – En dehors de la Province / Canada

Garantie

Remboursement des frais médicaux	1,000,000\$
Soins dentaires d'urgence	3 000\$
Évacuation et rapatriement sanitaire	50 000\$
Transport après décès	25 000\$
Déplacement pour raisons familiales et logement	15 000\$
Franchise	Aucune
Coassurance	100%

Assurances médicale de voyage offre une protection 24 heures sur 24 en cas d'urgence médicale ou de soins hospitaliers résultant de maladie ou de blessure. **Bien sûr, le PAAC garantit toujours les athlètes pendant leurs compétitions.** Le programme d'assistance Voyages offre une assistance d'urgence mondiale aux membres du PAAC en voyage dehors de la province / Canada.

Taux de prime

Il y a trois options pour l'assurance médicale de voyage: **par voyage, un plan annuel individuel (PAI) (30, 60 ou 90 jours) ou plans annuels de groupe.**

- **Par voyage :** 5\$ pour chaque journée, prime minimale de 35\$ pour les voyages de 7 jours ou moins.
- **Plan annuel individuel (PAI) :** La personne voyager plusieurs fois au cours de l'année tant un voyage ne d'épasse pas 30,60 ou 90 jours consécutifs. S'il un voyage plus de 30,60 ou 90 jours consécutifs, il peut souscrire une assurance « top up » qui est le primes par voyage.

210\$ par année par membre, sujet à un maximum de 30 jours consécutifs.

350\$ par année par membre, sujet à un maximum de 60 jours consécutifs.

580\$ par année par membre, sujet à un maximum de 90 jours consécutifs

- **Plans annuels de groupe.** Peut être organisé pour l'association pour leurs membres respectifs.

Important - Informations générales

- La taxe sur la prime d'assurance s'applique pour les membres de Québec (9%), Ontario (8 %) et Manitoba (8 %). L'assurance-maladie provincial doit être en vigueur pour toute personne inscrite au PAAC.
- Nous pouvons accepter les inscriptions d'une organisation ou directement d'un individuel. Les formulaires d'inscription sont dans la section PAAC de notre site web "Inscription"
- Le PAAC est offert à tous les athlètes canadiens et chacun a le même numéro de police, les mêmes police, les mêmes primes, etc.
- Les polices d'assurance du PAAC pour l'assurance au Canada et d'assurance médicale de voyage sont affichées dans la section « Polices/Formulaires »

Cette résumé présente dans ses grandes lignes le multirisque collectif et ne comporte aucune obligation contractuelle. Les conditions contractuelles figurent au contrat – cadre remis à M Kirsch services financiers. Pour plus de renseignements sur le PAAC, veuillez consulter la section PAAC de notre site Web www.mkirsch.ca